

C **Offices récepteurs** **C**
UG **BUREAU DES SERVICES DE** **UG**
L'ENREGISTREMENT
DE L'UGANDA (URSB)

Office récepteur compétent pour les nationaux et les résidents de :	Ouganda
Langue dans laquelle la demande internationale peut être déposée :	Anglais
Nombre d'exemplaires requis sur papier par l'office récepteur :	3
L'office récepteur accepte-t-il le dépôt de demandes internationales sous forme électronique ^{1, 2, 3} ?	Oui, l'office accepte le dépôt sous forme électronique à l'aide du portail de dépôt en ligne ePCT
L'office récepteur accepte-t-il les requêtes en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3 du PCT) ?	Oui, il convient de se renseigner auprès de l'office pour connaître les critères et, le cas échéant, toute taxe applicables à ces requêtes
Administration compétente chargée de la recherche internationale :	Office autrichien des brevets, Office de la propriété intellectuelle de Singapour ou Office européen des brevets
Administration compétente chargée de l'examen préliminaire international :	Office autrichien des brevets, Office de la propriété intellectuelle de Singapour ⁴ ou Office européen des brevets ⁵

[Suite sur la page suivante]

¹ Lorsque la demande internationale est déposée sous forme électronique conformément à, et dans la mesure prévue par, la septième partie et l'annexe F des instructions administratives, le montant total de la taxe internationale de dépôt est réduit (voir "Taxes payables à l'office récepteur").

² Lorsque la demande internationale contient un listage de séquences présenté dans une partie distincte de la description, il est préférable que celui-ci soit présenté conformément à la norme figurant à l'annexe C des Instructions administratives, c'est-à-dire selon la norme ST.25 de l'OMPI en format texte; aucune taxe additionnelle n'est due pour un listage de séquences présenté dans ce format. Cependant, lorsqu'un tel listage de séquences est présenté sous forme de fichier image (p. ex. PDF), une taxe est due pour chaque page (voir *Notifications officielles (Gazette du PCT)* du 14 mai 2009, page 83).

³ Pour prendre connaissance de la notification pertinente de l'office, il convient de se référer aux *Notifications officielles (Gazette du PCT)* datées du 13 février 2020, pages 20 et suiv.

⁴ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins.

⁵ L'office n'est compétent que si la recherche internationale est ou a été effectuée par ses soins ou par l'Office autrichien des brevets.

C **Offices récepteurs** **C**

UG **BUREAU DES SERVICES DE** **UG**

L'ENREGISTREMENT

DE L'OUGANDA (URSB)

[Suite]

Taxes payables à l'office récepteur :	Monnaie : Shilling ougandais (UGX)
Taxe de transmission :	Il convient de se renseigner auprès de l'office
Taxe internationale de dépôt ⁶ :	Équivalent en UGX de dollars des États-Unis 1.453
Taxe par feuille à compter de la 31 ^è :	Équivalent en UGX de dollars des États-Unis 16
Réductions (selon le barème de taxes, point 4) :	
Dépôt électronique (la requête étant en format à codage de caractères) :	Équivalent en UGX de dollars des États-Unis 218
Dépôt électronique (la requête, la description, les revendications et l'abrégé étant en format à codage de caractères) :	Équivalent en UGX de dollars des États-Unis 328
Taxe de recherche :	Montant équivalent en UGX de la taxe de recherche payable à l'administration chargée de la recherche internationale : Voir l'annexe D(AT), (EP) ou (SG)
Taxe pour le document de priorité (règle 17.1.b) du PCT) :	Il convient de se renseigner auprès de l'office
Taxe pour requête en restauration du droit de priorité (règle 26bis.3.d) du PCT) :	Il convient de se renseigner auprès de l'office
L'office récepteur exige-t-il un mandataire ?	Non, si le déposant est domicilié en Ouganda Oui, dans le cas contraire
Qui peut agir en qualité de mandataire ?	Tout avocat à la Haute Cour de l'Ouganda
Renonciation au pouvoir :	
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle un pouvoir distinct doit lui être remis ?	Non
L'office a-t-il renoncé à l'exigence selon laquelle une copie d'un pouvoir général doit lui être remise ?	Non

⁶ Cette taxe est réduite de 90% si certaines conditions s'appliquent (voir l'annexe C(1B)).
(4 janvier 2021)